AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir l'autorisation de construire un gazoduc de 2 kilomètres environ et des installations auxiliaires dans la ville de Toronto.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'autorisation de construire un gazoduc de 20 pouces de diamètre sur 1,9 kilomètre environ et de 24 pouces de diamètre sur huit mètres environ avec les installations auxiliaires dans la ville de Toronto. Enbridge Gas Inc. a également déposé une demande d'approbation relative à la forme de l'entente qu'elle propose aux propriétaires fonciers afin d'utiliser leurs terres pour la construction du gazoduc proposé.

Enbridge Gas Inc. déclare que le gazoduc proposé et les installations associées sont rendus nécessaires par le besoin de déplacer une section du gazoduc actuel, située sur le pont ferroviaire Keating et entravant la construction du projet de protection des terrains portuaires contre les inondations et d'infrastructures habilitantes de Waterfront Toronto. Enbridge Gas Inc. atteste que le gazoduc proposé représente une source d'approvisionnement essentielle pour le centre-ville.

Enbridge Gas Inc. et Waterfront Toronto n'ont pas pu parvenir à un accord sur le nouvel emplacement proposé et quant à la question de savoir si Enbridge Gas Inc. ou Waterfront Toronto paiera le coût du projet.

Une carte du projet du pipeline est fournie.

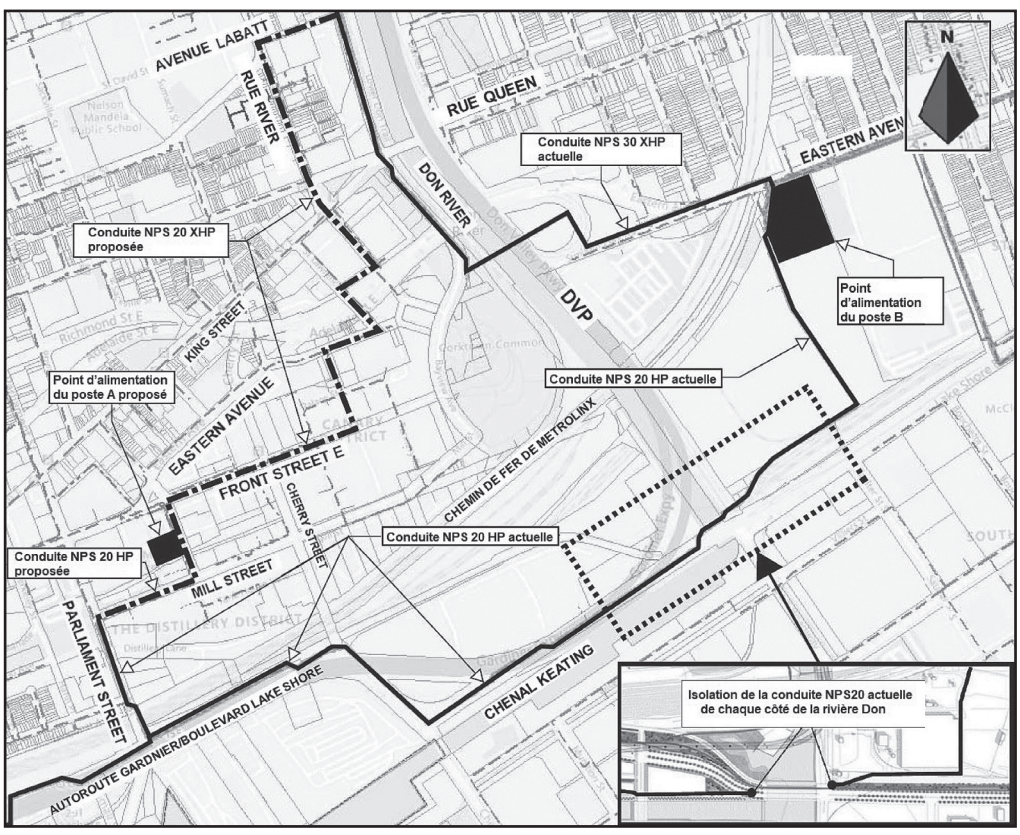

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Enbridge Gas. Durant l'audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous demanderons à Enbridge Gas de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les questions et les arguments des consommateurs, des municipalités et de toute autre entité dont les intérêts sont en jeu. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

Dans le cadre de cette demande, la CEO évaluera le respect de ses directives en matière d'environnement par Enbridge Gas, en ce qui concerne l'emplacement, la construction et l'exploitation des gazoducs et des installations d'hydrocarbures en Ontario.

La CEO s'assurera également que l'obligation de tenir des consultations auprès des communautés autochtones potentiellement concernées par le projet de gazoduc a bien été respectée.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête déposée par Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Enbridge Gas et présenter des raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous au plus tard le **30 novembre 2020,** faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2020-0198.** Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre de commentaires ou participer en tant qu'intervenant ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2020-0198** dans la liste sur le site Web de la CEO : **https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours.** Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez justifier votre demande par écrit à la CEO avant le **30 novembre 2020.**

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu des articles 90(1) et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27e étage
2300, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Registraire
Dépôts : https://pes.ontarioenergyboard.ca/eservice
courriel : registrar@oeb.ca
téléc. : 416 440-7656

Ontario

Ontario Energy Board | Commission de l'énergie de l'Ontario